

1  
2

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 14 MAI 2024 – DE 20 H 03 À 22 H 08**  
au 2<sup>e</sup> étage à la Route des Monts 14

7	<b>PRÉSIDENCE</b>	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
8	<b>VICE-PRÉSIDENCE</b>	Monsieur Marc-Antoine PITTEL (UDC)
9	<b>BUREAU</b>	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
10	<b>PRÉSENTS</b>	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Bertrand HUGUENOT (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s), entré en séance à 20 h 48, Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).
11	<b>EXCUSÉ</b>	-
12	<b>REMARQUE</b>	Retenu pour raisons professionnelles, Monsieur Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) est entré en séance à 20 h 48.
13	<b>TOTAL</b>	29 présents et un absent, soit une majorité absolue de 15 jusqu'à 20 h 48. Puis, 30 présents, soit une majorité absolue de 16.
14	<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Madame Catherine BEAUD – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Louis PITTEL – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
15	<b>EXCUSÉE</b>	Madame Sylvie BOSSON
16	<b>SECRÉTAIRE</b>	Madame Diana SAUTEUR
17	<b>RÉDACTEUR DU PV</b>	Monsieur Gilles LIARD
18	<b>HUISSIÈRE</b>	Madame Amélie ROUILLER

50 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

51 À 20 h 03, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du mardi 14 mai 2024.

52

53 « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

54

55 C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

56

57 Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame Sylvie Bosson, Conseillère communale.

58

59 Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes  
60 et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur, la secrétaire  
61 communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte,  
62 administrateur des finances, Madame Melinda Viloz, responsable technique, ainsi que Madame Amélie  
63 Rouiller, huissière. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour notre  
64 Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

65

66 Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats,  
67 ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de  
68 notre Conseil général.

69

70 En préambule à cette séance, je souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir à nos nouveaux membres et  
71 collègues : Madame Catherine Mauron, qui succède à Madame Marilda da Silva Martins, et Monsieur  
72 Bertrand Huguenot, qui remplace Monsieur Romain Glasson.

73

74 Je tiens également à saluer la présence de Monsieur Antonin Savary, skieur de fond d'Avry-devant-Pont et  
75 membre du Ski-Club Riaz. Je le remercie de nous accompagner ce soir et le félicite pour les prometteurs  
76 résultats enregistrés dans les compétitions internationales durant l'hiver écoulé. Monsieur Romain Monney,  
77 skieur alpin de Riaz et membre du Ski-Club La Roche La Berra, était également attendu ce soir. Il s'est  
78 excusé, retenu par ses études au Centre national de performance Ouest à Brigue. Nous aurons l'occasion  
79 de retracer le parcours de ces sportifs dans les divers, en fin de séance. Dans l'immédiat, je leur souhaite,  
80 au nom du Conseil général, nos meilleurs vœux de réussite pour la poursuite de leur carrière sportive.

81

82 Avant d'entamer cette séance, j'invite l'assistance à observer un instant de silence en la mémoire de  
83 Monsieur Pierre Magnin, papa de Madame Cindy Murith et de Monsieur Eric Magnin, récemment décédé.  
84 Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.

85

86 Je vous remercie.

87

88 Il est temps, à présent, de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et à tous, je souhaite  
89 une excellente séance.

90

91 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 25 avril  
92 2024 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 25 avril 2024.

93

94 Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je  
95 constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir  
96 et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

97

98 Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin  
99 de faciliter la rédaction du procès-verbal.

100

101 Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des  
102 votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil  
103 général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

104  
105 Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1<sup>er</sup> rang. Deux microphones volants  
106 sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le  
107 microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction  
108 du procès-verbal.

109  
110 Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte  
111 au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous  
112 rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

113  
114 Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur, qui va procéder à l'appel nominal. »

115  
116  
117 **APPEL**

---

118 Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

120	<b>membres présents</b>	<b>29</b>
121	<b>membre absent</b>	<b>1</b>
122	<b>membre excusé</b>	<b>0</b>
123	<b>majorité absolue</b>	<b>15</b>

124  
125 puis, dès 20 h 48, après l'entrée en séance de Monsieur Pierre Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s), le  
126 tableau des présences se présente ainsi :

128	<b>membres présents</b>	<b>30</b>
129	<b>membre absent</b>	<b>0</b>
130	<b>membre excusé</b>	<b>0</b>
131	<b>majorité absolue</b>	<b>16</b>

132  
133 Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance,  
134 valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

135  
136  
137  
138 **ORDRE DU JOUR**

---

139 Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

140  
141 « La convocation de la séance a été publiée le 26 avril 2024 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg  
142 avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 25 avril 2024. Il a été préparé par le Bureau  
143 du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 15 avril 2024. En plus  
144 de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune,  
145 dans le bulletin communal « Le Riazois » et il a également été affiché au pilier public.

146  
147 L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

148  
149  
150

## ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2023 – approbation
2. Comptes 2023
  - 2.1. Comptes et rapport de gestion – présentation
  - 2.2. Comptes et rapport de gestion – approbation
3. Mise en conformité du bâtiment scolaire à la Route des Monts 14 – crédit d'investissement – approbation
4. Remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur « Les Monts » - crédit d'étude – approbation
5. Élection du/de la Président-e du Conseil général
6. Élection du/de la Vice-président-e du Conseil général
7. Élection d'un membre au sein de la commission financière
8. Élection de deux membres au sein de la commission de la culture, du sport et des générations
9. Élection de deux membres au sein de la commission de l'énergie et du développement durable
10. Rapports sur l'activité des commissions
11. Divers

151

152

153

L'ordre du jour tel que proposé n'appelle aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

## VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, l'ordre du jour tel que proposé.**

154

155 Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement  
156 et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

157

158

159

## 1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023 – APPROBATION

160 Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de  
161 la séance du 12 décembre 2023. Il remercie Madame Diana Sauteur pour sa coordination et Monsieur Gilles  
162 Liard pour sa rédaction.

163

164 Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel, Monsieur le Président le soumet  
165 au vote.

166

167

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2023.**

168  
169 Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2023  
170 est accepté. Il remercie ses auteurs.  
171  
172

173 **2 COMPTES 2023**

---

174 **2.1. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION**

175  
176 Monsieur le Président transmet la parole à Madame la Syndique, en charge des finances. Elle s'exprimera  
177 au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.  
178

179 Madame la Syndique Catherine Beaud intervient comme suit :  
180

181 « *L'année 2023 marque le deuxième exercice comptable sous le régime MCH2. Dès lors, tant la comparaison*  
182 *avec le budget 2023 qu'avec les comptes 2022 sont désormais possibles.*

183  
184 *Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer que le compte de résultats 2023 présente un bénéfice*  
185 *de CHF 363'893.82 tandis que le budget prévoyait une perte de CHF 477'055.00.*

186  
187 *Cette situation s'explique pour les raisons principales suivantes :*

- 188
- 189 1. *Les impôts réguliers des personnes physiques et morales (chapitre 9'100 / + CHF 249'772.22) ;*
  - 190 2. *Les impôts spéciaux (chapitre 9101 / + CHF 171'118.70) ;*
  - 191 3. *Une gestion très stricte des charges de résultats ;*
  - 192 4. *Des économies sur certaines dépenses budgétisées, mais non réalisées.*

193  
194 *Alors que les recettes fiscales pour l'année 2022 étaient inférieures de CHF 343'497.43 (- 5,09%) par rapport*  
195 *aux montants budgétisés, elles ne sont inférieures que de CHF 36'553.45 (-0,55%) par rapport au budget*  
196 *2023.*

197  
198 *Le montant des recettes fiscales perçues pour les années précédentes passe de CHF 962'926.58 en 2022*  
199 *à CHF 322'591.00 pour les comptes 2023. Cette importante différence provient des estimations d'impôts*  
200 *faites de manière plus précise depuis 2022.*

201  
202 *Ce bénéfice 2023 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant*  
203 *de CHF 416'462.00 (2<sup>e</sup> année/10).*

204  
205 *Il y a lieu également de mentionner que ce résultat tient compte de l'achat d'un tracteur pour la voirie.*  
206 *(CHF 49'000.00 - compte 6150.3111.00). Cet achat était initialement prévu dans les investissements pour*  
207 *un montant de CHF 58'300.00. Toutefois, la possibilité d'acheter un véhicule d'occasion s'est présentée et*  
208 *le montant d'acquisition fut inférieur à la limite d'activation de CHF 50'000.00. Dès lors, cette charge est*  
209 *portée en compte de résultats.*

210

211 De plus, un montant de CHF 85'027.00 est provisionné pour la taxe compensatoire due pour les locaux de  
212 la protection civile.

213  
214 Dans le rapport de gestion 2023 qui vous a été remis, vous trouvez les éléments qui complètent les comptes  
215 annuels tels que :

- 216  
217 - le tableau des flux de trésorerie 2023,  
218 - l'annexe aux comptes avec l'état du capital propre, les tableaux des provisions, des participations, des  
219 immobilisations, les engagements hors bilan ainsi que les indicateurs financiers comparés avec  
220 l'année 2022.

221  
222 Enfin, et comme l'année dernière, nous vous informons que la planification financière vous sera présentée  
223 lors de la prochaine séance du Conseil général, agendée le mardi 8 octobre 2024.

224  
225 Concernant les commentaires aux comptes qui vont suivre, je vous informe que nous les avons préparés en  
226 mettant en évidence uniquement les comptes qui présentaient des écarts importants avec le budget 2023. »

227  
228 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention.

229  
230 L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement  
231 du Conseil général, Monsieur le Président demande tout de même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

232  
233 Personne ne se manifeste. Monsieur le Président invite à passer à la présentation de détail qui se fera en  
234 trois volets, à savoir le compte de résultats, le compte des investissements et le bilan. La discussion générale  
235 sur les comptes 2023 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

236  
237 Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2023.

238  
239 2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

240  
241 Tel que précisé par Madame la Syndique, Monsieur le Président rappelle que seuls les comptes ayant des  
242 dépassements ou des différences importantes seront lus par le Conseil communal.

243  
244 Les membres de l'Exécutif dissèquent les postes comptables.

245  
246 Madame la Syndique intervient de la sorte :

247  
248 0. ADMINISTRATION

249 Chapitre 01 Légititatif et exécutif

250  
251 0110.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions

252 Les jetons de présence pour le Conseil général sont inférieurs au budget car seules trois séances se sont  
253 déroulées au lieu de quatre prévues au budget.

254  
255 0110.3132.00 Honoraires organe de révision

256 L'organe de révision nous a facturé des compléments d'honoraires pour des demandes spécifiques relatives  
257 au passage à MCH2 et pour le contrôle de l'annexe aux comptes.

258  
259 0120.3000.00 Traitement et jetons du Conseil communal

260 Les vacations du Conseil communal ont été inférieures au budget.

261  
262

263 **0120.3050.00 Cotisations patronales AVS/AI APG, AC**

264 Les cotisations AVS, AI, APG pour les membres du Conseil Communal ont augmenté en raison d'une  
265 nouvelle réglementation pour la perception desdites cotisations. En effet, avant 2023, une déduction de 30%  
266 était acceptée sur les indemnités versées aux membres du conseil communal. La retenue AVS était faite sur  
267 le 70% du montant. Dès 2023, en dessus d'une indemnité annuelle de CHF 12'000.00, ce qui est le cas pour  
268 tous les membres du Conseil Communal, il n'y a plus de déduction. La retenue AVS se fait sur le 100% de  
269 l'indemnité versée.

270

271 **Chapitre 02 Services généraux**

272

273 **0210.3130.00 Frais de rappels et de poursuites**

274 Les frais de rappel et de poursuite sont inférieurs au budget, grâce au suivi très strict du contentieux.

275

276 **0220.3118.00 Informatique logiciels et licences**

277 Diverses mises à jour de logiciels ont été prises en charge dans la maintenance annuelle ou n'ont pas été  
278 nécessaires, d'où une charge très inférieure au budget.

279

280 **0220.3130.02 Frais administratifs**

281 Les envois postaux ont augmenté en raison notamment des votations, de divers tout-ménages et de l'envoi  
282 du Riazois. »

283

284 Madame Anne Favre-Morand s'exprime ainsi :

285

286 **Chapitre 0290 Immeubles administratifs**

287

288 **0290.4472.00 Produits locations Hubert-Charles 12**

289 Les locaux du bâtiment Hubert-Charles ont été loués temporairement à la crèche Les Chemins de l'Enfance  
290 après la fermeture des crèches Les Zoubilous. Compte tenu de la situation de crise, cette démarche a été  
291 mise en place très rapidement. Elle a permis de dépanner de nombreuses familles. Notre geste a été salué  
292 par les parents et par Option Gruyère.

293

294 Monsieur Jean-Daniel Bosson dispense pareils propos :

295

296 **Chapitre 0291 Domaines et parchets**

297

298 **0291.3136.00 Honoraires et prestations de tiers**

299 Des calculs de fermage ont été réalisés par l'Union des Paysans fribourgeois. Ces montants n'étaient pas  
300 budgétisés.

301

302 **1. ORDRE PUBLIC**

303 **Chapitre 15 Service du Feu**

304

305 **1500.3612.00 Participation bataillon Sud**

306 La facture finale du corps Bulle-Riaz était inférieure à la provision établie en 2022.

307

308 Monsieur Wolfram Schuwey relève :

309

310 **Chapitre 16 Défense militaire**

311

312 **1600.3690.00 Autres charges de transfert (Fonds PC)**

313 Il s'agit du montant à transférer au Fonds cantonal de contributions de remplacement des places protégées  
314 (abri PC). Une provision au bilan était prévue. Elle a été dissoute dans ce transfert (**cpte 1600.4501.00**).

315 **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

316

317 Madame Anne Favre-Morand enchaîne :

318

319 **Chapitre 21 Scolarité obligatoire**

320

321 **2120.3612.00 Location des salles de sport CO de Riaz**

322 *Déférence entre le budget et la facturation sur le nombre de périodes et le nombre de semaines. Le budget  
323 a été calculé sur 14 h/semaine x 38 semaines à CHF 85.00/heure. Finalement, l'utilisation a été de  
324 16 heures/semaine x 37 semaines à CHF 85.00/h.*

325

326 **Chapitre 217 Bâtiments scolaires**

327

328 **2170.3090.00 Frais de formation**

329 *Il s'agit du premier acompte de la prise en charge du brevet fédéral d'agent d'exploitation de Monsieur  
330 Grégory Oberson. Cette formation fait l'objet d'une convention entre la Commune et Monsieur Oberson.*

331

332 **2170.3134.00 Assurances choses et RC**

333 *Les primes d'assurances choses et RC ont augmenté après la conclusion d'un nouveau contrat All Risk et  
334 la nouvelle taxation ECAB du bâtiment de la Route des Monts 4.*

335

336 **Chapitre 218 Accueil extra-scolaire (AES)**

337

338 **2180.3105.00 Achat de repas**

339 *Le nombre de repas livrés à l'AES est inférieur au budget.*

340

341 **2180.3052.00 Cotisation patronales caisse de pension**

342 *Les cotisations LPP pour le personnel ont augmenté car une collaboratrice est nouvellement soumise.*

343

344 **3. CULTURE ET LOISIRS**345 **Chapitre 32 - 34 Culture, sports et loisirs**

346

347 **3290.3636.01 Dons manifestations spéciales**

348 *La subvention pour la nouvelle association (Four à pain) n'a pas été versée car le projet a été abandonné.*

349

350 **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

351

352 Monsieur Wolfram Schuwey dispense les précisions suivantes :

353

354 **Chapitre 61 Circulation routière**

355

356 **6150.3099.00 Autres charges de personnel**

357 *Après l'audit de sécurité, du matériel a dû être acquis ou mis aux normes.*

358

359 **6150.3111.00 Achat d'outillage et de machines**

360 *La différence du compte est due à l'achat d'un tracteur initialement prévu dans le budget d'investissement.*

361

362 **6150.3130.01 Honoraires et prestations de tiers**

363 *En raison des faibles chutes de neige, les prestations de déneigement ont été fortement réduites.*

364

365

366

367 **6150.3141.01 Entretiens des routes**

368 *Le projet du Sentier du Chafard n'a pas débuté et l'entretien courant des routes s'est avéré moins onéreux  
369 que les prévisions budgétaires.*

370

371 **6150.3144.01 Entretien éclairage public et signalisation**

372 *Le montant budgétisé pour la réparation des lampes à cause de la grêle de 2021 avait été finalement utilisé  
373 en 2022.*

374

375 **Chapitre 62 Transports publics**

376

377 **6210.3611.00 Part Fond Fédéral d'infrastructure ferroviaire**

378 *Les charges liées pour le Fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires ont dépassé le budget.*

379

380 **7. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

381

382 Madame Sabine Guillet relève que :

383

384 **Chapitre 72 Traitement des eaux usées**

385

386 **7201.3143.00 Entretien et rénovation des collecteurs**

387 *Le curage des installations n'a pas été nécessaire et les entretiens courants ont été moindres que prévus.*

388

389 Monsieur Wolfram Schuwey reprend la parole de la sorte :

390

391 **Chapitre 73 Gestion des déchets**

392 *Ce chapitre est couvert à 81%. La couverture minimale requise est de 70%.*

393

394 **7301.3130.00 Honoraires et prestations de service**

395 *Le volume des déchets ramassés par Niquille SA est en diminution.*

396

397 A son tour, Monsieur Louis Pittet dispense l'explication suivante :

398

399 **Chapitre 79 Aménagement du territoire**

400

401 **7900.3130.00 Honoraires et prestations de services**

402 *Le Service du cadastre nous a transmis une facture pour des cadastrations de bâtiments manquants. Ces  
403 émoluments ont été refacturés aux propriétaires (**7900.4240.00 Autorisation de construire**).*

404

405 **8. ÉCONOMIE PUBLIQUE**

406

407 Monsieur Jean-Daniel Bosson émet ces propos :

408

409 **Chapitre 82 Sylviculture**

410

411 **8200.3141.00 Entretien des routes et des ouvrages**

412 *La réfection du Chemin du Milieu n'a pas été entreprise. En lieu et place, le chemin de Neyruz a été  
413 réfectionné et subventionné.*

414

415

416

417

418

419 Madame la Syndique enchaîne de la sorte :

420

421 **Chapitre 87 Combustibles et énergie**

422

423 **8710.4463.00 Entreprises publiques sous forme de SA**

424 *Gruyère Energie SA n'a pas versé de dividende sur la base des comptes 2022.*

425

426 **9. FINANCES ET IMPÔTS**

427

428 **Chapitre 96 Administration de la fortune et de la dette**

429

430 **9610.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers**

431 *L'augmentation des taux d'intérêt des engagements financiers grève cette position.*

432

433 **9610.3499.00 Bonification d'intérêts sur impôts**

434 *La modification des taux rémunératoires entre 2022 et 2023 (base Etat de Fribourg) ainsi que les acomptes versés plus élevés que les taxations définitives provoquent cette différence par rapport au budget.*

435

436 Madame la Syndique poursuit de la sorte :

437

438 « Concernant le chapitre 9 « Finances et impôts », les informations ont déjà été commentées dans ma présentation générale.

439

440

441 Les autres chapitres non commentés par mes collègues n'amènent pas de commentaires particuliers.

442

443 **Récapitulation des comptes de résultats 2023**

444

Total des produits	CHF	12'215'898.05
<u>Total des charges</u>	CHF	11'852'004.23
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	363'893.82

445

446

447

448

449

450 Vous pouvez voir à l'écran la répartition des charges par chapitre avec plus du tiers qui est dévolu au chapitre de la formation avec 35,45%, suivi par la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire avec 14,28%, la prévoyance sociale avec 11,28% suivi des transports et communications à 11,2%, de la santé à 10,66%, de l'administration à 10,44%. Les autres chapitres sont en dessous de 4%.

451

452

453

454

455

456

457

458 Les revenus 2023 se montent à CHF 12'215'898.05. 80% de ces revenus constituent bien évidemment le chapitre Finance et Impôts.

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

En détail, le total de ces revenus est constitué de revenus fiscaux à hauteur de 69.68%, représentant un montant de CHF 8'511'784.30, de taxes et redevances à 14,70%, de revenus de transfert à 7,57%, de revenus extraordinaires à 3,77% et le solde de revenus financiers et de prélèvement sur les fonds et les financements spéciaux.

Le tableau du bas vous présente le détail des revenus fiscaux avec plus de 80% de revenus des personnes physiques.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2023

Les investissements réalisés en 2023 sont détaillés dans le rapport de gestion. Quant aux investissements non réalisés, ils sont reportés sur les années futures et sont suivis par le biais de la planification du service technique.

471	Récapitulation des comptes d'investissements 2023		
472			
473	Total des dépenses	CHF	633'621.45
474	<u>Total des recettes</u>	CHF	<u>564'516.65</u>

475 Excédent de dépenses CHF 69'104.80

476

477 Encore quelques mots sur le bilan.

478

479 Le bilan de la Commune au 31 décembre 2023 se monte à CHF 42'276'954.64.

480

481 Vous voyez à l'écran la répartition de l'actif qui se compose pour 69% de patrimoine administratif et 31% de  
482 patrimoine financier. Le patrimoine administratif est destiné à l'accomplissement des tâches publiques, tandis  
483 que le patrimoine financier est à la libre disposition de la collectivité. Rappel, la Commune n'a pas réévalué  
484 ses parchets agricoles, ses forêts comme patrimoine financier, ce qui a un impact sur les indicateurs  
485 financiers.

486

487 Voici la composition détaillée du patrimoine financier. Les immobilisations corporelles composées du terrain  
488 Zone Centre et du bâtiment Raiffeisen Rue de la Gruyère 56 représentent 38%, les actifs de régularisation  
489 (transitoires) 37%, les liquidités 3%. Le poste « créances » avec un solde négatif est dû aux comptes  
490 débiteurs impôts dans lesquels sont comptabilisés tous les acomptes d'impôts facturés.

491

492 Le patrimoine administratif est, lui, composé à près de 99% des immobilisations corporelles.

493

494 Vous voyez maintenant la répartition du passif qui est composé à 51% de capitaux de tiers et à 49% de  
495 capital propre.

496

497 En détail, le passif est composé à 44% des engagements financiers à long terme (emprunts et subventions  
498 d'investissements), à 32% des résultats annuels cumulés, à 9% des financements spéciaux correspondant  
499 aux ex-réserves relatives aux chapitres Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées auxquels  
500 s'ajoute désormais la gestion des déchets, à 8% de la réserve liée au retraitement MCH2, à 3% des  
501 engagements courants, à 1% des passifs de régularisation et à 0,33% des fonds enregistrés sous capital  
502 propre.

503

504 Dans le rapport de gestion, vous trouvez le compte de résultats MCH2 à trois niveaux.

505

506 Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat opérationnel se composant du résultat provenant  
507 des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par résultat structurel et du résultat provenant de  
508 financements.

509

510 Le deuxième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de souligner que  
511 ces opérations extraordinaires sont rares et qu'elles résultent généralement d'activités que la collectivité ne  
512 pouvait déterminer. La dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est dans ce  
513 niveau.

514

515 Le résultat total, troisième niveau, est l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire. Il vient  
516 modifier le capital propre.

517

518 Vous trouvez également le tableau des flux de trésorerie.

519

520 Je tiens à relever deux points réjouissants qui émanent de ce tableau. Premièrement, les activités  
521 d'exploitation font ressortir un flux positif (bénéfice) de CHF 158'320.65, tandis que, en 2022, ce montant

522 était de CHF - 86'373.02 et, deuxièmement, les activités de financement qui indiquent une diminution de  
523 notre dette de CHF 1'313'181.21.

524  
525 Pour conclure, encore quelques informations sur les indicateurs financiers présentés dans l'annexe aux  
526 comptes.

527  
528 Je vous rappelle une nouvelle fois qu'il y a lieu d'analyser ces indicateurs avec la plus grande prudence et  
529 d'éviter les comparaisons avec d'autres communes. En effet, les éléments pris en compte dans la  
530 réévaluation des patrimoines administratifs et financiers n'ont pas été considérés de la même manière dans  
531 chaque commune. Ils peuvent donc fortement influencer ces indicateurs.

532  
533 Vous pouvez voir à l'écran la comparaison entre les indicateurs 2022 et 2023. Je ne vais pas revenir en  
534 détail sur chaque indicateur, mais vous pouvez constater une légère amélioration pour la plupart d'entre eux  
535 en 2023. Cela s'explique par deux éléments principaux :

- 536  
537 - la diminution des emprunts,  
538 - les faibles investissements réalisés en 2023.

539  
540 Toutefois, les futurs investissements ainsi que les perspectives, tant au niveau des recettes fiscales que des  
541 charges liées cantonales ou aux associations intercommunales, impacteront fortement ces indicateurs dans  
542 les années à venir.

543  
544 Pour conclure, vous avez toutes et tous en votre possession le rapport de révision des comptes 2023 dûment  
545 approuvés et trouvés conformes par le bureau de la fiduciaire Fiduconsult. »

546  
547 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que les autres membres du Conseil communal,  
548 avant de transmettre la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière, pour la  
549 lecture de son rapport.

550  
551 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**  
552

553 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

554  
555 « Conformément à son mandat, la commission financière a tenu sa séance le 16 avril 2024, afin de prendre  
556 position sur les comptes 2023.

557  
558 La commission financière était accompagnée de :  
559 Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances,  
560 Madame Sabine Guillet, Vice-syndique,  
561 Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances,  
562 Madame Diana Sauteur, secrétaire communale,  
563 Madame Melinda Villoz, responsable technique.

564  
565 Le rapport de gestion fournit de multiples informations sur notre Commune. Nous félicitons les personnes  
566 qui ont contribué à son élaboration.

567  
568 En relation avec les comptes annuels et selon le règlement des finances, on y trouve des explications  
569 détaillées des postes qui reflètent un dépassement de 20% par rapport au budget.

570  
571 Un comparatif est possible avec l'année précédente, étant donné qu'il s'agit de la deuxième année comptable  
572 sous les normes MCH2.

573 Comme à leur accoutumée, les membres de la commission financière ont pris connaissance de ce rapport  
574 et des comptes annuels. Plusieurs postes relevant des écarts ou demandant des compléments d'information  
575 ont été mis en avant et des discussions à ce sujet ont été menées. La commission financière remercie toutes  
576 les personnes présentes pour leurs réponses et leur disponibilité ainsi que pour leurs compétences et leur  
577 professionnalisme.

578  
579 L'exercice 2023 se termine positivement avec un bénéfice de CHF 363'893.82, tandis que le budget prévoyait  
580 un déficit de CHF 477'055.00.

581  
582 Le résultat inclut la dissolution de la réserve de réévaluation de CHF 416'462.00 (2<sup>e</sup> année sur une totalité  
583 de dix ans).

584  
585 Cette différence provient, une nouvelle fois, en grande partie des encaissements des impôts réguliers et sur  
586 les gains immobiliers. Ces encaissements, basés sur des statistiques du service des contributions, ne  
587 peuvent pas être prévus de façon précise. En outre, le retard des taxations cantonales n'aide pas à avoir  
588 une situation claire et précise.

589  
590 Les dépenses d'investissements reflètent un excédent de CHF 69'104.80, selon la liste détaillée. Les  
591 investissements non réalisés sont reportés sur les prochaines années.

592  
593 La gestion très stricte des charges et les budgets tenus rigoureusement ont permis à notre Commune de  
594 terminer l'année 2023 avec un bon résultat. Nous tenons à remercier toutes les personnes concernées pour  
595 leur travail acharné.

596  
597 A noter que le tableau de flux trésorerie 2023 relève un montant positif provenant des activités d'exploitation,  
598 contrairement à l'année 2022, où les recettes n'avaient pas couvert les charges courantes.

599  
600 Comme vous avez pu le constater, certains indicatifs financiers de notre Commune sont dans le rouge. Mais,  
601 malgré cela, la situation financière reste, pour l'instant, stable et saine. Pour les années à venir, une gestion  
602 très stricte devra être poursuivie.

603  
604 Compte tenu de ce qui précède, la commission financière recommande au Conseil général d'accepter les  
605 comptes 2023, tels que présentés, et d'en donner décharge à tous les organes concernés. »

606  
607 2.3. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – APPROBATION

608  
609 Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion sur les  
610 comptes de résultats et des investissements 2023.

611  
612 Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient comme suit :

613  
614 « Lors de la votation du budget 2023, j'avais comparé l'équipe des charges et celle des produits. Fort  
615 heureusement, malgré une prévision très pessimiste de nos spécialistes qui prévoyaient que les recettes  
616 perdraient à – CHF 477'055.00, la remontée des recettes fiscales de plus de CHF 420'000.00 a permis de  
617 boucler le match charges-recettes à l'avantage des recettes pour plus de CHF 363'000.00.

618  
619 Certes, les comptes étalés sur une année sont régis par divers facteurs permettant de faire la différence.  
620

621 Outre les recettes, meilleures que prévues, les charges se sont révélées très en deçà de ce qui était attendu.  
622 Ceci est dû aussi à la clairvoyance des entraîneurs qui dirigent les opérations, je nomme le Conseil  
623 communal.

625 Je tiens ici à le remercier pour la bonne tenue des charges. Mais, comme dans tout match, l'analyse ne doit  
626 pas seulement s'en tenir au seul résultat. Il faut voir aussi les points qui doivent être améliorés pour permettre  
627 de passer l'épaule lors de la prochaine confrontation. Les indicateurs permettent justement de donner  
628 certaines images de l'état de la Commune. Alors que, en 2022, nous avions trois indicateurs mauvais, nous  
629 en avons maintenant un 4<sup>e</sup> en 2023. Il faut, il est vrai, relativiser certains de ces indicateurs. Mais, ceux-ci  
630 indiquent que notre dette est importante ou trop importante.

631  
632 Bon, la Commune ne m'inquiète pas outre mesure, bien que les perspectives semblent s'assombrir et que  
633 l'équipe des charges semble toujours plus s'étoffer. Et ce, plus rapidement que l'équipe des recettes.

634  
635 Le Centre réitère sa confiance au Conseil communal et va adopter les comptes 2023. »

636  
637 Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Pollet pour ses propos.

638  
639 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendants.e.s, Monsieur Frédéric Blanc relève :

640  
641 « Nous saluons le travail effectué durant l'année 2023 pour nous présenter des comptes positifs. Nous  
642 encourageons le Conseil Communal à continuer de cette manière, afin de repousser cette hausse d'impôts  
643 tant redoutée, le tout sans négliger les budgets qui profitent directement à nos citoyens, des plus jeunes aux  
644 plus âgés.

645  
646 Nous aimerais également souligner la qualité du rapport de gestion et nous félicitons les personnes qui ont  
647 œuvré à sa rédaction.

648  
649 Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s vous propose d'approuver ces comptes. »

650  
651 Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc pour son intervention.

652  
653 Au nom du groupe PLR, Monsieur Thomas Bosson dispense ces propos :

654  
655 « Les comptes 2023 laissent apparaître un bénéfice oui. Mais, sans le prélèvement sur la réserve, nous  
656 n'aurions pas un tel résultat...

657  
658 Globalement, le groupe PLR est satisfait et relève que les budgets sont tenus et qu'un bel effort a été réalisé.  
659 Les excès sont souvent, voire toujours externes à la Commune. Nous remercions toutes les personnes liées  
660 de près ou de loin à la bonne tenue de ces comptes.

661  
662 Peut-être aurons-nous encore deux à trois séances des comptes comme celle de ce soir avec de bonnes  
663 nouvelles ? Mais, ensuite, cela pourrait changer car les investissements régionaux à venir (centre sportif et  
664 homes) pèsent sur notre Commune. Dès lors, le groupe PLR souhaite absolument que le Conseil  
665 communal priorise ses investissements.

666  
667 Il faudra réfléchir à nos investissements communaux et peut-être en prévoir moins ou pas du tout. Une année  
668 sans investissements ne ferait pas de mal. Elle ferait même du bien au porte-monnaie. En effet, à coup de  
669 crédits d'investissements, crédits complémentaires et crédits d'études, un sujet viendra agrémenter nos  
670 discussions peut-être plus vite que prévu : celui des impôts. D'ailleurs, à ce sujet, le groupe PLR se demande  
671 si le Conseil communal a envisagé une discussion sur ce thème et, si oui, à quel horizon dans le temps.

672  
673 Enfin, le groupe PLR souhaiterait que les investissements connus soient présentés et votés à la séance du  
674 budget et que nous votions uniquement des investissements urgents ou imprévus le reste de l'année.

675  
676 Merci de votre attention. »

677 Monsieur le Président remercie Monsieur Thomas Bosson pour son rapport.

678

679 Au nom du groupe UDC, Monsieur Michel Horner souligne :

680

681 « *En préambule, nous tenons à remercier les rédacteurs du rapport de gestion 2023 complet, détaillé et*

682 *lisible.*

683

684 *En revanche, nous demandons que le Conseil communal priorise nettement plus les amortissements que*

685 *les investissements, sans toutefois y renoncer. Le budget étant bien réalisé, bien tenu et étant sous toit, nous*

686 *l'accepterons et voterons dans ce sens. Je vous remercie de votre attention. »*

687

688 Monsieur le Président remercie Monsieur Michel Horner pour ses mots.

689

690 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite donner

691 un complément d'informations.

692

693 Madame la Syndique intervient de la sorte :

694

695 « *Je remercie tous les groupes de s'être exprimés. Par rapport à certaines interventions, dont celle du PLR,*

696 *on prend bonne note de la priorisation des investissements. C'est aussi un effort constant du Conseil*

697 *communal de venir devant vous avec des objets prioritaires et importants à nos yeux. Concernant la hausse*

698 *des impôts, vous l'avez tous compris que, sans la réalisation de la réserve du patrimoine administratif, les*

699 *résultats seraient négatifs. On en est conscient. La question est : jusqu'à quand ? La réflexion est en cours*

700 *au sein du Conseil communal. A quel moment interviendra réellement cette hausse d'impôt ? Il est encore*

701 *trop tôt pour répondre à cette question. Cela va dépendre de certains projets qui doivent encore être*

702 *développés dans la Commune. Je pense notamment à ce quartier de Champy-Sud. On pourra essayer de*

703 *tenir jusque-là sans venir devant vous avec une hausse d'impôt. Avant une hausse d'impôt, cela passera*

704 *par une réduction des charges. Parce qu'on ne peut pas demander une hausse d'impôt sans fournir des*

705 *efforts financiers dans la gestion du budget communal. Tel est le message du Conseil communal à*

706 *l'intervention du groupe PLR.*

707

708 Pour l'intervention de l'UDC, on essaie au maximum de rembourser rapidement nos dettes. Elles nous

709 coûtent cher. Surtout avec l'augmentation des taux d'intérêt qui est intervenue l'année précédente. Cela a

710 tout de suite un impact important dans les comptes. Quand on renouvelle les emprunts qui étaient à 0,2% et

711 qui passent à 1,5% ou à 2%, cela a tout de suite des conséquences financières importantes.

712 On essaie de les rembourser aussi rapidement que possible. On prend note et je renouvelle mes

713 remerciements aux groupes pour leurs interventions sur les comptes. »

714

715 Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame la Syndique pour ses explications.

716

717 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôture la discussion et passe au vote des comptes et

718 leur bouclage dans leur ensemble.

719

## VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 29 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2023.

720

721 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission

722 financière, l'administration et le Conseil communal. Il entame ensuite le point 3 de l'ordre du jour.

723

724

725 3 MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTIMENT SCOLAIRE À LA ROUTE DES MONTS 14 – CRÉDIT  
726 D'INVESTISSEMENTS – APPROBATION

---

727 Monsieur le Président indique que le Conseil communal estime son message suffisamment exhaustif. Il ne  
728 souhaite dès lors pas intervenir. En revanche, ses membres se tiennent à la disposition de l'assemblée pour  
729 ses questions et demandes de compléments d'informations. Il donne la parole à Madame Amélie Gapany  
730 pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

731  
732 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE  
733

734 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

735 « *Une inspection du bâtiment scolaire par le Bureau de prévention des accidents (BPA) a relevé que les  
736 barrières n'étaient plus aux normes, celles-ci étant trop basses et ouvertes sur des fils métalliques  
737 susceptibles d'être escaladés. Après plusieurs variantes proposées, les éléments horizontaux seront  
738 supprimés par des verticaux. Il est de la responsabilité de la Commune d'effectuer ses travaux, afin d'éviter  
739 tout accident. C'est pourquoi, la commission financière a donné son préavis positif pour ce crédit  
740 d'investissement.* »

742 Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et ouvre la discussion générale.  
743

744 Monsieur Pierre Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) entre en séance à cet instant, à 20 h 48.

745 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc note :

746 « *Malgré le fait que certains de ces travaux semblent quelque peu futiles, avons-nous le choix ? Les normes  
747 sont les normes. La Commune se doit de protéger ses citoyens et doit se plier aux exigences des autorités  
748 supérieures. Gageons que certains y font leur blé.* »

749 Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc.

750 Pour le compte du groupe UDC, Monsieur Michel Horner avance :

751 « *Dans le message N° 42 du Conseil communal, il est précisé qu'une évaluation de la sécurité a été réalisée  
752 en 2023, pour garantir un environnement sûr pour les utilisateurs des bâtiments communaux. Au bâtiment  
753 de la Route des Monts 14, soit l'école, certaines barrières ne respectent pas les nouvelles normes de  
754 sécurité. Dès lors, nous demandons quand les règles ont changé concernant la sécurité des escaliers de  
755 l'école des Monts 14. En effet, depuis sa création, il semblerait qu'aucun accident n'ait eu lieu avec les  
756 escaliers en question. De plus, si cela est en relation avec la sécurité absolue que recherchent certains,  
757 pourquoi subsiste-t-il un espace entre les marches, pourquoi les fenêtres ne sont pas condamnées, etc. ? Il  
758 semble que l'on se dirige vers une volonté de sécurité absolue, qui n'existera jamais, et cet investissement  
759 ne semble pas opportun, mis à part pour celui qui le réalisera. Nous demandons quelles sont les bases  
760 légales qui obligeraient à réaliser ce travail fort onéreux et pas franchement nécessaire à notre avis. Même  
761 si on conçoit que c'est très important pour nous.* »

762 Monsieur le Président remercie Monsieur Michel Horner.

763 Monsieur Pierre Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) intervient de la sorte :

764 « *Je tiens tout d'abord à m'excuser de mon retard. Il y a eu une séance du tribunal qui n'a pas fini avant,  
765 malheureusement. Je veux prendre la parole pour soutenir les propos de Monsieur Horner, qui a parfaitement  
766 raison. J'ai presque envie de vous dire, vu que les normes de sécurité changent semble-t-il d'année en*

776 année, est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer quelle future mesure de sécurité on pourrait inventer pour qu'il  
777 n'y ait vraiment aucun risque en 2030, en 2040 ? Je pense à se jeter en bas les escaliers ou à ou faire des  
778 interventions qui n'occasionnent de toute façon aucune blessure, en supprimant toute responsabilité  
779 personnelle. »

780  
781 Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Mauron.

782  
783 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite donner  
784 un complément d'informations.

785  
786 Monsieur Anne Favre-Morand fournit les explications suivantes :

787 « En réponse aux quelques interventions, je confirme qu'il ne s'agit pas d'une lubie du Conseil communal  
788 pour voir si tout est en ordre. Cela vient de la mise en place d'un système de sécurité au travail. Au niveau  
789 légal, tout employeur a l'obligation d'assurer la sécurité de ses employés. A l'instar de toutes les communes,  
790 nous avons été contraints d'évaluer la sécurité dans les bâtiments pour nos employés et de mettre en place  
791 des concepts de sécurité. C'est ce qu'on a fait. Par rapport à cet audit de sécurité, les barrières ne doivent  
792 pas être horizontales. Pour répondre à Monsieur Horner – il sera peut-être rassuré –, on va aussi, on doit  
793 aussi réduire les espaces entre les marches. On parle de main-courante inexisteante pour aller au sous-sol.  
794 Pour un bâtiment public, ça ne va pas. On parle aussi de sécurité incendie avec contrôle des portes antifeu.  
795 Il a donc pas mal de déficits dans ce bâtiment qui ont été observés. Les dernières normes datent de 30 ans.  
796 Vous imaginez bien que, en 30 ans, les normes évoluent rapidement. Pour ceux qui ont encore quelques  
797 doutes, je vous invite à aller voir le point de chute près de la rambarde, à côté de l'escalier. Peut-être cela  
798 vous convaincra-t-il. »

800  
801 Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand pour ce complément.

802  
803 Monsieur Jean-Daniel Bosson complète ainsi :

804  
805 « La Commune a fait cette étude, qui a été demandée. Dès le moment où la Commune est au courant des  
806 défauts relevés par le Service de prévention des accidents et qu'elle n'entreprend aucune mesure, si,  
807 malheureusement, un incident se produit, qui sera responsable ? Il n'y aura peut-être rien durant 30 ans.  
808 Mais, si cela arrive, cela peut faire le beurre des avocats qui pointeront alors du doigt les manquements de  
809 la Commune. Aussi, dès l'instant où la Commune est au courant, je me vois mal ne pas répondre aux  
810 exigences. »

811  
812 Monsieur Michel Horner, du groupe UDC, renchérit de la sorte :

813  
814 « Je suis bien conscient que quand on pose une question, on doit accepter la réponse. Même si elle ne m'a  
815 pas du tout convaincu. J'ai lu les normes exigées, c'est très long. Je me pencherai là-dessus. Ma foi, si on a  
816 peur de prendre certaines responsabilités, je le comprends parfaitement. Merci pour les explications. »

817  
818 Monsieur le Président remercie Monsieur Horner pour ses propos.

819  
820 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il passe au vote du crédit  
821 d'engagement en vue de la mise en conformité du bâtiment scolaire à la Route des Monts 14.

822

**VOTE**

Au vote, le Conseil général accepte par 26 oui, 3 non et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 60'000.00 en vue de la mise en conformité du bâtiment scolaire à la Route des Monts 14.

823

824 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et je passe au point 4  
825 de l'ordre du jour.

826

827

828 **4 REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR « LES**  
829 **MONTS » – CRÉDIT D'ÉTUDE – APPROBATION**

---

830 Monsieur le Président annonce que le Conseil communal estime son message suffisamment éloquent. Il ne  
831 souhaite pas s'étendre davantage. Il passe donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du  
832 rapport et du préavis de la commission financière »

833

834 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

835

836 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany s'exprime en ces termes :

837

838 « Les tronçons datant des années 70, les conduites rencontrent régulièrement des problèmes de fuites. La  
839 Commune doit faire face aux coûts de réparation ainsi qu'aux problèmes de matériaux liés à ces travaux,  
840 sans parler du problème des pertes d'eau engendrées. La commission financière donne un préavis positif à  
841 ce crédit d'étude. »

842

843 Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et ouvre la discussion.

844

845 Au nom du groupe PLR, Thomas Bosson s'exprime de la sorte :

846

847 « Le groupe PLR, dans sa séance de préparation, a pris connaissance de cette demande pour un crédit  
848 d'étude en vue du remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur « Les Monts ».

849

850 Comme mentionné plus tôt ce soir, cette législature accumule les demandes de crédits. Nous en votons  
851 d'ailleurs deux ce soir.

852

853 Nous sommes conscients que les conduites sont vieillissantes et fuyantes.

854

855 Pour le groupe PLR, ce projet, tel que présenté, n'est pas forcément une urgence. Nous pouvons attendre  
856 avant d'investir CHF 68'000.00 pour un crédit d'étude. Nous avons actuellement d'autres investissements  
857 coûteux en cours ou bientôt en réalisation, dont certains ont été accordés récemment. Pensons au parc  
858 public des Monts 6 et à la valorisation multimodale de la Route de la Sionge. Pensons aussi aux autres  
859 projets qui arrivent inévitablement et qui pèseront sur les finances communales à long terme : ValTraLoc,  
860 centre sportif et homes.

861

862 Néanmoins, avant de voter, le groupe PLR aurait encore quelques questions. Je céderai pour cela la parole  
863 à notre collègue Bertrand Huguenot.»

864

865 Monsieur le Président remercie Monsieur Thomas Bosson et passe donc la parole à Monsieur Bertrand  
866 Huguenot.

867

868 Monsieur Bertrand Huguenot, du groupe PLR, enchaîne de la sorte :

869

870 « En tant que spécialiste du domaine, je me permets de prendre la parole. Un taux de perte de 15% n'est  
871 pas un taux qui doit faire peur, d'expérience et, selon la littérature, c'est une valeur que nous pouvons  
872 retrouver usuellement dans les réseaux d'eau.

873

874 Les tuyaux en fonte ont en principe une durée de vie de 80 ans, est-ce vraiment utile d'anticiper si tôt ces  
875 changements ?

876  
877 Est-ce une étude qui couvre de manière globale le réseau de l'Association des communes d'Echarlens,  
878 Marsens et Riaz (AMER) ? Nous savons que dès que nous changeons un tuyau, les prochaines fuites ont  
879 lieu sur les points faibles qui n'ont pas encore été identifiés. C'est pour cette raison qu'il est important d'avoir  
880 une étude globale et non seulement partielle. »

881  
882 Monsieur le Président remercie Monsieur Bertrand Huguenot.  
883

884 Monsieur Michel Horner, du groupe UDC, renchérit :

885  
886 « Nous concevons que le changement de la conduite est nécessaire. Mais quelle est la clef de répartition  
887 avec les autres utilisateurs ? En effet, le réservoir de Neyruz desservait, il me semble, la Commune de  
888 Marsens, en plus de certaines habitations. Si tel est le cas, la conduite qui achemine l'eau vers nos voisins  
889 doit également être entretenue par eux. Ils devraient participer au crédit d'étude. A moins qu'un règlement  
890 ne les dispense. C'est une question ouverte. Mais il me semble que l'AMER utilise cette conduite. »

891  
892 Monsieur le Président remercie Monsieur Michel Horner.  
893

894 A son tour, Monsieur Pierre Mauron, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, émet les propos suivants :

895  
896 « Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s a examiné cet objet. Alors, contrairement au groupe PLR, il  
897 estime tout à fait judicieux d'entreprendre la rénovation de ces canalisations. Il estime que la correction de  
898 la perte d'eau est plutôt une bonne chose. De toute façon, ces coûts vont survenir. Aussi, dès le moment où  
899 les travaux peuvent être faits de manière optimale, le groupe les soutiendra. En revanche, le groupe se pose  
900 toujours la question du financement de ces crédits d'étude. Ils sont de mise maintenant, quel que soit le  
901 projet. On se pose la question si ces études sont absolument nécessaires. Pour chaque route, trottoir ou  
902 autre, il faudra dépenser des sommes faramineuses pour finalement, soit diluer les responsabilités, soit faire  
903 en sorte que certaines entreprises effectuent du travail qui n'est peut-être pas toujours utile. Il semblerait  
904 qu'on remplace des conduites à un endroit par d'autres au même endroit. CHF 68'000.00 TTC, ça semble  
905 vraiment important. Nous avons l'habitude de crédit d'études des architectes qui soient en pourcentage des  
906 travaux finaux. Il semble qu'il y a toujours une relation avec les travaux à accomplir. Alors, est-ce qu'il y a  
907 une obligation de procéder ainsi ? Est-ce qu'il n'y a pas simplement un prestataire de service, une entreprise  
908 qui va faire les travaux, une liaison directe pour ne plus avoir de crédit d'étude lorsque, bien sûr, les ouvrages  
909 sont relativement simples ? Et puis, le cas échéant, comment ces offres sont-elles faites ? S'agit-il d'un  
910 pourcent sur le nombre d'heures et est-ce qu'on ne pourrait pas s'en passer ? »

911  
912 Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Mauron pour son intervention.  
913

914 Monsieur Jacques Pollet, du groupe Le Centre, intervient à son tour :

915  
916 « Le groupe Centre a aussi analysé la demande de crédit d'étude. S'occuper de l'eau est, pour nous,  
917 extrêmement important. Même si 15% semblent normal, il est important de pouvoir diminuer ces pertes là  
918 où on peut et on doit le faire, en sachant que tout ce qui va nous arriver ces prochaines années avec peut-être  
919 des changements climatiques. Par rapport à l'intervention du groupe socialiste, je me joins peut-être aussi à  
920 la demande de crédit d'étude. Est-ce vraiment important maintenant de faire un crédit ? Ou ne peut-on pas  
921 y aller directement, sans passer par cette étape ?

922  
923 Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Pollet pour ses propos.

925 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande au Conseil communal s'il souhaite donner  
926 un complément d'informations. Madame Sabine Guillet communique de la sorte :

927  
928 « Je vais commencer par faire une petite clarification. L'AMER a été citée, une clef de répartition avec nos  
929 voisins a été citée. Je vais faire un bref historique. Il y a quelques éléments clefs à comprendre sur notre  
930 adduction d'eau sur les Monts. Nous faisions jadis partie de l'AMER, Echarlens, Marsens et Riaz pour  
931 amener l'eau sur les hauts des Monts de Riaz. Le réseau de l'AMER était réparti sur ces trois communes  
932 ainsi que son entretien et sa propriété. L'AMER a été dissoute avant 2021 pour diverses raisons. Après cela,  
933 chaque commune est redevenue propriétaire des installations sur son territoire. Pour Riaz, nous sommes  
934 redevenus propriétaires de nos conduites, qui relient le réservoir des Collonges et de Neyruz. Celui-ci est  
935 devenu notre propriété. Il y a deux ans, nous avions dû faire une réfection du réservoir de Neyruz,  
936 entièrement à notre charge, vu que nous en sommes propriétaires. Nous ne participons plus aux charges  
937 d'entretien des conduites de Marsens et d'Echarlens. Les maisons du haut sont alimentées par le réservoir  
938 de Neyruz. Nous alimentons les hauts de Vaulruz et la défense incendie de Vaulruz. Ce service est facturé  
939 à la Commune de Vaulruz. Voilà pour lever tous les doutes qui pourraient persister au niveau de l'AMER.

940  
941 Cette conduite d'eau potable est effectivement vieillissante. Et vous pourrez demander à nos collègues  
942 agriculteurs des Conseils général et communal qu'il y a régulièrement des fuites d'eau, plusieurs fois par  
943 année. Cela implique d'ouvrir le terrain pour réparer ces conduites. Vu ces problèmes, il apparaît  
944 intelligent de réfléchir à la réfection de cette conduite. Dans un premier temps, il y a eu un contact avec  
945 EauSud, en la personne de Monsieur Xavier Rime. Il a relevé que ce point serait venu sur la table d'EauSud  
946 en 2024, voire en 2025.

947  
948 Concernant le crédit d'étude, je conçois que le montant est important. Les investissements sont plus  
949 nombreux dans certains dicastères que dans d'autres. Il s'agit d'assumer ces investissements. Le crédit  
950 d'étude a l'avantage d'analyser les diverses options. Au niveau de l'eau, il existe de nouvelles technologies  
951 qui permettent d'éviter d'ouvrir le terrain et les routes. Elles permettent de casser la conduite et de la  
952 remplacer. On parle de 4 km de conduites. Il nous est apparu évident, au sein du Conseil communal, que ce  
953 crédit d'étude soit plus précis dans l'investissement qu'on vous demandera et pour trouver la manière la  
954 moins onéreuse possible pour vous présenter quelque chose de cohérent. Quant à EauSud, il ne peut pas  
955 partir directement sur un mandat car nous sommes liés au marché public. Ces travaux s'étalent sur une  
956 durée très importante. Et EauSud n'a pas les ressources humaines pour faire un tel travail ni de spécialistes  
957 en génie civil. EauSud se charge de l'entretien courant de notre réseau, mais pas davantage. Il nous est  
958 donc apparu plus judicieux de passer par un crédit d'étude pour analyser les options possibles et trouver la  
959 méthode la plus efficace possible. »

960  
961 Monsieur Pierre Mauron, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, demande une précision :  
962  
963 « Merci beaucoup pour ces premières explications. Je crois ne pas avoir entendu de montant global. Est-ce  
964 que ce crédit d'étude est calculé sur le nombre d'heures ou sur un pourcentage du montant total estimé des  
965 travaux ?»

966  
967 Madame Sabine Guillet répond de la sorte :  
968  
969 « On ne peut pas donner le coût total sans avoir fait d'études. On peut avoir une estimation, c'est tout. Le  
970 montant dépendra de la technique choisie, de la topographie du terrain et des passages sous les routes.  
971 Pour la seconde question, c'est calculé sur un pourcentage estimé des coûts totaux, sous réserve des  
972 potentielles économies. »

973  
974 Monsieur Pierre Mauron, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, enchaîne :  
975  
976 « Ce pourcentage, peut-on le connaître ? »

977 Madame Sabine Guillet répond en ces termes :

978

979 « *Dans tous les cas, c'est la norme SIA qui s'applique.* »

980

981 Madame la Syndique dispense, à son tour, le complément suivant :

982

983 « *Je précise que tous les investissements qui concernent l'eau sont comptabilisés dans le chapitre auto-*  
984 *financé par les taxes ayant été fixées dans le nouveau règlement sur l'eau que vous avez approuvé. Ces*  
985 *taxes couvrent les investissements. Aucun investissement sur l'eau n'aura un impact sur le taux d'impôt.*  
986 *Cela aura, en revanche, une influence sur l'endettement pour financer cet investissement. Les*  
987 *amortissements des investissements futurs seront couverts par les taxes des citoyens. Celles-ci sont*  
988 *largement suffisantes pour absorber ces futurs investissements.* »

989

990 Monsieur le Président remercie Mesdames Sabine Guillet et la Syndique pour leurs explications.

991

992 Monsieur Bertrand Huguenot, du groupe PLR, intervient en tenant les propos suivants :

993

994 « *Je me permets juste de compléter : les taxes sont couvertes, donc on respecte la durée de vie*  
995 *d'amortissement, puis on anticipe la durée de vie de la conduite. Si on fait donc ça pour chaque tuyau, nous*  
996 *ne devons plus modifier les taxes.* »

997

998 Monsieur le Président remercie Monsieur Bertrand Huguenot pour son intervention.

999

1000 Monsieur Michel Horner, du groupe UDC, remercie Madame Guillet qui a parfaitement maîtrisé le dossier et  
1001 très bien répondu aux questions.

1002

1003 Monsieur le Président constate que la parole n'est plus demandée. Il clôture la discussion et passe au vote du  
1004 crédit d'étude en vue du remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur « Les Monts ».

1005

## VOTE

**Au vote, le Conseil général accepte par 19 oui, 11 non et aucune abstention, le crédit d'étude de CHF 68'000.00 en vue du remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur « Les Monts ».**

1006

1007 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et passe au point 5 de  
1008 l'ordre du jour.

1009

1010

## 1011 5 ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT.E DU CONSEIL GÉNÉRAL

1012 Monsieur le Président invite l'assemblée à élire le/a Président.e du Conseil général pour la prochaine  
1013 période, soit celle de 2024-2025.

1014

1015 Il rappelle le tournus des présidences durant la législature 2021-2026 adopté par les chefs de groupe avant  
1016 la séance constitutive du 4 mai 2021. Le tournus décidé est le suivant :

1017

1018 2021-2022 groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s

1019 2022-2023 groupe PLR

1020 2023-2024 groupe Le Centre

1021 2024-2025 groupe UDC

1022 2025-2026 groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s

1023

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

1024 En outre, conformément à l'art. 46 al. 1<sup>bis</sup> de la LCo, Monsieur le Président rappelle que si le nombre de  
1025 candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à  
1026 moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

1027

1028 Aussi, conformément au tournus instauré, donne-t-il la parole au groupe UDC.

1029

1030 Au nom du groupe UDC, Monsieur Michel Horner présente la candidature de Monsieur Marc-Antoine Pittet :

1031

1032 « *Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter Monsieur Marc-Antoine Pittet pour la place de Président du  
Conseil Général. Enfant de Riaz, Marc-Antoine a 28 ans. Il y a suivi ses classes jusqu'à la fin de la primaire.  
Puis il est parti s'établir durant deux ans au Canada avec sa famille.*

1033

1034 « *De retour au pays, il a fini sa scolarité au CO de Bulle. Dans la foulée, il a effectué un CFC de mécanicien  
agricole et un CFC d'agriculteur, avec l'obtention du brevet fédéral ainsi qu'une maîtrise fédérale agricole,  
qu'il va bientôt terminer.*

1035

1036 « *Durant sa jeunesse, il s'est investi dans diverses sociétés, dont la jeunesse de Riaz, au sein de laquelle il a  
été président durant plusieurs années.*

1037

1038 « *A l'heure actuelle, il est agriculteur indépendant à Riaz, à la tête d'une exploitation laitière. Marc-Antoine, qui  
siège au Conseil général depuis 2021, fait partie de cette jeunesse qui a à cœur de s'investir pour son village.  
Il a toute la légitimité pour occuper la fonction de Président du Conseil général. Merci. »*

1039

1040 Monsieur le Président remercie Monsieur Michel Horner pour sa présentation.

1041

1042 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1<sup>bis</sup> de la  
1043 LCo,

1044

1045 **Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) est élu à la présidence  
du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2025.**

1046

1047 Monsieur le Président poursuit en ces termes :

1048

1049 « *Monsieur Pittet, je vous félicite chaleureusement pour cette élection et vous souhaite beaucoup de  
satisfaction durant votre année présidentielle. Nous avons le plaisir de vous remettre un cadeau. »*

1050

1051 [Applaudissements et Madame la Syndique lui remet une bouteille.]

1052

1053 Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Marc-Antoine Pittet pour son discours.

1054

1055 Monsieur Marc-Antoine Pittet tient les propos suivants :

1056

1057 « *En préambule, je tiens tout d'abord à féliciter et à remercier Monsieur Yves Pasquier pour sa deuxième  
année en qualité de Président. Je relève son professionnalisme, sa précision et son engagement en faveur  
de notre Commune. Yves, je te souhaite beaucoup de plaisir pour la suite de ton mandat de Conseiller  
général. Je pense que nous pouvons l'applaudir.*

1058

1059 Je vous remercie chaleureusement de votre confiance.

1060

1061 C'est, pour moi, un immense honneur de pouvoir présider ce Conseil général. Soyez certains que je mettrai  
1062 toute mon énergie, ma motivation, ma transparence et mes compétences dans l'accomplissement de cette  
1063 fonction.

1064

1076 J'aimerais tout d'abord remercier et féliciter le Conseil communal et l'administration ainsi que le personnel  
1077 de voirie et de conciergerie pour l'excellent travail qui est fourni tout au long de l'année, sans oublier mes  
1078 collègues du Conseil général et leurs commissions.

1079  
1080 Mon objectif, durant cette année à venir, est de promouvoir et de maintenir une bonne communication ainsi  
1081 qu'une bonne cohésion entre toutes les commissions et le Conseil communal, afin de mener à bien les divers  
1082 projets. C'est pourquoi, je tiens à visiter chaque commission, au moins une fois durant cette année, pour  
1083 comprendre son rôle et lui apporter mon soutien.

1084  
1085 Pour conclure, je vous réitère mes chaleureux remerciements pour cette élection.

1086  
1087 Je me réjouis de pouvoir collaborer et échanger avec vous toutes et tous, tout au long de cette année.  
1088 Et c'est avec plaisir que je partagerai le verre de l'amitié avec vous au terme de cette séance. C'est  
1089 également avec beaucoup d'enthousiasme que j'apprécierai vous croiser dans les copeaux, ce week-end, à  
1090 l'occasion du 38<sup>e</sup> Giron des Musiques gruériennes, une manifestation d'envergure qui faire vibrer notre  
1091 village.

1092  
1093 Merci de votre attention. »

1094  
1095 Monsieur le Président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet pour son allocution.

1096  
1097  
1098 **6 ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT.E DU CONSEIL GÉNÉRAL**

1099 Monsieur le Président invite ensuite le Légitif à procéder à l'élection du/de la Vice-Président.e du Conseil  
1100 général pour la période 2024-2025. Selon les chefs de groupe, la vice-présidence revient au groupe PS,  
1101 Vert.e.s et Indépendant.e.s.

1102  
1103 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc présente la candidature de  
1104 Madame Isabelle Monney-Savary :

1105  
1106 « Pour le poste de Vice-président du Conseil général, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s vous  
1107 propose Madame Isabelle Monney. Membre de la commission financière pour cette législature, candidate  
1108 au Conseil Communal lors des dernières élections, présidente du comité de Champy, elle s'implique  
1109 pleinement pour Riaz. Elle mène sa vie privée et professionnelle à 100 à l'heure. Nous sommes convaincus  
1110 qu'elle remplira cette fonction à merveille. »

1111  
1112 Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc pour sa présentation.

1113  
1114 La parole n'étant plus demandée, et conformément à l'art. 46 al. 1<sup>bis</sup> de la LCo, Monsieur le Président  
1115 proclame que

1116  
1117 **Madame Isabelle Monney-Savary est élue à la vice-présidence**  
1118 **du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2025.**

1119  
1120 Monsieur le Président adresse ses félicitations à Madame Isabelle Monney-Savary et lui souhaite également  
1121 beaucoup de satisfaction au cours de son année de vice-présidence, avant la remise d'un cadeau.

1121  
1122 [Applaudissements et Monsieur Jean-Daniel Bosson lui remet un bouquet de fleurs.]

1123  
1124 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point 7 de l'ordre du jour.

1126 7 ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

---

1127 Monsieur le Président informe que, après la démission, au 31 décembre 2023, de Madame Marilda da Silva  
1128 Martins, un membre doit compléter la commission financière. Son élection doit être ratifiée par le Légitif.  
1129 Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s propose la candidature de Monsieur Pierre Mauron.  
1130 La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président procède à l'élection d'un membre à la commission  
1131 financière.  
1132

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte par 29 oui, 0 non et 1 abstention, la nomination de Monsieur  
Pierre Mauron à la commission financière.**

1133  
1134 Monsieur le Président proclame Monsieur Pierre Mauron membre de la commission financière pour la durée  
1135 de la législature.  
1136

[Applaudissements]

1137  
1138 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au prochain point de l'ordre du  
1139 jour.  
1140

1141  
1142  
1143 8 ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DU  
1144 SPORT ET DES GÉNÉRATIONS

---

1145 Monsieur le Président indique que, après les démissions de Monsieur Michel Pochon et de Madame  
1146 Stéphanie Klaus, deux nouveaux membres doivent intégrer la commission de la culture, du sport et des  
1147 générations. Leur élection doit être ratifiée par le Légitif.  
1148

1149 Le groupe Le Centre avance la candidature de Madame Isabelle Andrey à la succession de Monsieur Michel  
1150 Pochon. Madame Isabelle Andrey est déjà active au sein de ladite commission.  
1151

1152 De son côté, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s propose d'élire Monsieur Stéphane Oberson à la  
1153 place de Madame Stéphanie Klaus.  
1154

1155 La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président procède à l'élection de deux membres au sein de la  
1156 commission de la culture, du sport et des générations.  
1157

**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, les nominations de Madame  
Isabelle Andrey et de Monsieur Stéphane Oberson à la commission de la culture, du sport et des  
générations.**

1158  
1159 Monsieur le Président proclame Madame Isabelle Andrey et Monsieur Stéphane Oberson membres de la  
1160 commission de la culture, du sport et des générations pour la durée de la législature.  
1161

[Applaudissements]

1162 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au prochain point de l'ordre du  
1163 jour.  
1164

1165

1166 9 ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE  
1167 ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

1168 Monsieur le Président relève que, après la démission de Messieurs Romain Glasson et Michel Pochon, deux  
1169 membres doivent compléter la commission de l'énergie et du développement durable. Leur élection doit être  
1170 ratifiée par le Légitif.

1171  
1172 Le groupe PLR avance la candidature de Monsieur Lucien Jaquet, membre libre, pour succéder à Monsieur  
1173 Romain Glasson.

1174  
1175 De son côté, le groupe Le Centre, qui n'a pas de candidat à proposer, appuie, à la place, la candidature de  
1176 Madame Catherine Mauron, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s.

1177  
1178 La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président procède à l'élection de deux membres à la  
1179 commission de l'énergie et du développement durable.

1180  
**VOTE**

**Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, les nominations de Monsieur  
Lucien Jaquet et de Madame Catherine Mauron à la commission de l'énergie et du développement  
durable.**

1181  
1182 Monsieur le Président proclame Monsieur Lucien Jaquet et Madame Catherine Mauron membres de la  
1183 commission de l'énergie et du développement durable pour la durée de la législature.

1184  
1185 [Applaudissements]

1186  
1187 Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point suivant de l'ordre du jour.

1188  
1189  
1190 10 RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

---

1191 Monsieur le Président rappelle que, en 2023, le Bureau du Conseil général avait décidé de donner aux  
1192 commissions du Conseil général la possibilité de faire un bilan de leurs activités. Bien que ces rapports soient  
1193 publiés dans le Rapport annuel de gestion 2023, aux pages 69 à 74, rapport que vous avez tous reçu, il  
1194 propose d'écouter les rapports des présidents, présidentes, rapporteur et rapporteuse des commissions  
1195 financière, de l'aménagement, des naturalisations, de la culture, du sport et des générations, de l'énergie et  
1196 du développement durable ainsi que de la commission senior+.

1197  
1198 Il passe la parole à Madame Amélie Gapany, Présidente de la commission financière.

1199  
1200 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany émet la synthèse suivante :

1201  
1202 « La commission financière s'est réunie à quatre reprises en 2023 pour analyser les comptes 2022, le budget  
1203 2024 et des demandes de crédits d'engagement en cours d'année.

1204  
1205 En 2023, elle a traité les sujets suivants :

- 1206 • 4 avril 2023 : présentation des comptes 2022 et discussion sur le résultat, les différences de charges  
1207 et revenus comparées à l'année précédente, le plan financier, les investissements et la capacité  
1208 financière de la Commune en vue de la séance du Conseil général du 9 mai 2023.

- 1209 • 5 septembre 2023 : séance de la commission sur le plan financier 2023-2027, divers crédits  
1210 d'engagement et des autres points à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 3 octobre  
1211 2023.
- 1212 • 17 octobre 2023 : séance extraordinaire pour échanger sur les différences de facturation liées au  
1213 nouveau règlement tarifaire de l'eau.
- 1214 • 14 novembre 2023 : séance sur le budget 2024 en vue de la séance du Conseil général du  
1215 12 décembre 2023. »

1216 Monsieur le Président remercie Madame Gapany, pour son résumé. Il transmet ensuite le témoin à Monsieur  
1217 Dominique Magli, Président de la commission d'aménagement.

1218 Au nom de la commission d'aménagement, Monsieur Dominique Magli s'exprime en ces termes :

1219 « La commission d'aménagement s'est réunie cinq fois en 2023.

1220 Elle a été consultée sur les sujets suivants :

- 1221 • Zone 30 km/h de Saletta projet final ;  
1222 • Zone 30 km/h de la Route des Monts ;  
1223 • Valorisation multimodale de la Route de la Sionge et de la Rue de la Léchère (Bulle) ;  
1224 • Parc didactique de la Route des Monts 6 ;  
1225 • Sentier pédestre du Chafard ;  
1226 • ValTraLoc : informations finales avant la mise à l'enquête ;  
1227 • ValTraLoc Lot 4a ;  
1228 • Route du Temple Romain ;  
1229 • Sentier de l'Ondine ;  
1230 • Rénovation du Chalet-Neuf ;  
1231 • Collecteur de Perrausa ;  
1232 • Ruisseau de l'Etrey ;  
1233 • Révision du Plan d'aménagement local (PAL) ;  
1234 • Règlement de stationnement.

1235 En outre, Messieurs Ralph Frossard avec Eric Magnin se sont occupés du projet du Chemin du Chafard  
1236 (2 séances).

1237 Monsieur Eric Magnin a suivi le projet de la valorisation multimodale de la Route de la Sionge (3 séances).  
1238 Monsieur Dominique Magli a été impliqué dans le projet ValTraLoc avec les services de l'Etat de Fribourg  
1239 (4 séances).

1240 Pour l'année 2024, les sujets suivants reviendront sur la table :

- 1241 • Suite du projet ValTraLoc et du lot 4a ;  
1242 • Valorisation multimodale de la Route de la Sionge et de la Rue de la Léchère (Bulle) ;  
1243 • Diverses mises en zone 30 km/h ;  
1244 • Mise en place du règlement de stationnement ;  
1245 • Sentier de l'Ondine Riaz. »

1246 Monsieur le Président remercie Monsieur Magli pour son bilan et le travail effectué par les membres de la  
1247 commission. Il passe la parole à Madame Céline Ruffieux, Présidente de la commission des naturalisations.  
1248

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

1256 Au nom de la commission des naturalisations, Madame Céline Ruffieux s'exprime en ces termes :

1257

1258 « En 2023, la commission des naturalisations a traité deux dossiers de demande de naturalisation,

1259 concernant cinq personnes. La commission fonctionne selon les besoins liés à la procédure de demandes

1260 de naturalisation. Les dossiers demandent une analyse préalable et de discernement. La réception des

1261 demandeurs est toujours un moment fort.

1262

1263 Le Repas multiculturel, dont la deuxième édition a eu lieu le 4 juin 2023, est un évènement riche de sens et

1264 de rencontres. Encore une fois, nous avons pu observer – et nous en avons été très touchés – la joie et

1265 l'émotion des personnes enclines à se découvrir. Des témoignages très forts de personnes qui, tout en se

1266 sentant Riazoises, sont autant Polonaises, Allemandes, Haïtiennes, Péruviennes, Kosovares, Serbes,

1267 Portugaises, Espagnoles, Burundaises, Françaises, Grecques, Italiennes, Belges, Equatoriennes,

1268 Algériennes, Thaïlandaises ou même Vaudoises.

1269

1270 Nous nous réjouissons de l'édition 2024, prévue le dimanche 2 juin.

1271

1272 Pour accomplir au mieux la tâche dont nous avons la responsabilité, nous prenons soin de réfléchir aux

1273 éléments fondamentaux de la cohésion sociale dans une Commune telle que Riaz. La cohésion sociale,

1274 c'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en

1275 évitant la marginalisation. Nous portons aussi ce souci par une réflexion (une expertise) ainsi qu'au travers

1276 d'actions spécifiques, le Repas multiculturel, par exemple. »

1277

1278 Monsieur le Président exprime sa gratitude à Madame Ruffieux pour son rapport. Ses remerciements vont

1279 également aux membres de la commission pour le travail effectué. Il passe ensuite à la commission de la

1280 culture, du sport et des générations, Madame Joséphine Uldry.

1281

1282 Au nom de la commission de la culture, du sport et des générations, Madame Joséphine Uldry s'exprime en

1283 ces termes :

1284

1285 « La commission de la culture, du sport et des générations s'est réunie quatre fois en 2023.

1286

1287 L'année 2023 de la commission de la culture, du sport et des générations a été marquée par quelques

1288 changements. En juin, après la démission de Monsieur Maxime Charrière du Conseil général, nous avons

1289 eu le plaisir d'accueillir Monsieur David Bovigny. Puis, en août dernier, nous avons reçu un membre libre

1290 supplémentaire en la personne de Madame Stéphanie Corpataux. La démission de Monsieur Michel Pochon

1291 étant actée au 31 décembre 2023, un nouveau membre fera son entrée au sein de la commission dans le

1292 courant 2024. La commission est extrêmement bien soutenue par la Conseillère communale Anne Favre-

1293 Morand.

1294

1295 La commission a une nouvelle fois vécu une année 2023 à l'image de sa mission : « Proposer des projets

1296 visant à rassembler et mélanger la population, afin de lui assurer une bonne qualité de vie et un

1297 épanouissement pour toutes ses tranches d'âges ».

1298

1299 La deuxième édition du Repas multiculturel, en collaboration avec la commission des naturalisations, a eu

1300 lieu le 4 juin 2023. Comme en 2022, le soleil, les citoyens, des saveurs des quatre coins du monde et

1301 beaucoup de joie étaient au rendez-vous.

1302

1303 La première balade historique s'est tenue le 17 juin 2023 en fin d'après-midi. Les quelque 20 participants ont

1304 découvert plusieurs lieux mémorables de Riaz et partagé d'innombrables anecdotes du siècle passé. Les

1305 échanges se sont poursuivis à la salle de l'Aigle Noir.

1306

1307 Qui dit automne, dit bénichon. La commission a eu le plaisir d'initier et de coorganiser, avec l'école primaire  
1308 de Riaz, un atelier autour de cette belle tradition. Quelques grand-mamans ont partagé leur savoir-faire  
1309 culinaire, pour le plus grand plaisir des écoliers de 6 H.

1310 « Donner une impulsion aux projets communaux et contribuer aux travaux préparatoires », la deuxième  
1311 mission de la commission a également tenu ses promesses en 2023.

1312  
1313 En prévision de la dissolution de l'Association « Vie à Riaz », la commission compte reprendre certaines de  
1314 ses activités : par exemple, l'organisation des Fenêtres de l'Avent, en décembre dernier.  
1315

1316 La commission a écrit un article pour Le Riazois de décembre 2023 : le portrait de Madame Sylviane  
1317 Grandjean, fraîchement retraitée de l'administration communale.  
1318

1319 Finalement, deux membres de notre commission sont actifs au sein du comité de l'Intersociété de Riaz. La  
1320 thématique des lotos a principalement occupé et rythmé 2023.  
1321

1322 La commission remercie la Commune et les commissions du Conseil général pour la bonne collaboration et  
1323 la confiance témoignée. »  
1324

1325 Monsieur le Président remercie Madame Joséphine Uldry pour son rapport ainsi que les membres de sa  
1326 commission pour leur travail. Il donne la parole à Monsieur Bertrand Huguenot, président de la commission  
1327 de l'énergie et du développement durable.  
1328

1329 Au nom de la commission de l'énergie et du développement durable, Monsieur Bertrand Huguenot s'exprime  
1330 en ces termes :  
1331

1332 « La commission a développé trois projets en lien avec sa vision et sa mission :  
1333

### 1. Récupération des eaux de pluies

1334 • But : développer des systèmes de récupération d'eau de pluie, afin d'économiser les ressources en  
1335 eau potable. Utilisée dans le nettoyage industriel, des toilettes, du jardin et parfois des machines à  
1336 laver le linge, l'eau de pluie convient à de multiples usages. Il existe des bassins de stockage destinés  
1337 uniquement à l'arrosage des espaces verts et d'autres employés pour les usages internes des  
1338 ménages privés ou industriels.  
1339

1340 • Avantages :  
1341 Maintien des nappes phréatiques ;  
1342 Economie d'eau potable ;  
1343 Baisse de la consommation d'énergie nécessitée par l'approvisionnement en eau ;  
1344 Après l'investissement initial, diminution des coûts liés au traitement et à la consommation d'eau.  
1345 Une installation test a été réalisée par Monsieur Francis Dupré. Un explicatif sera publié dans le  
1346 prochain Riazois.  
1347

### 2. Promouvoir la production locale

1348 • Consommer local, c'est privilégier les produits sains et de saison, participer au développement de  
1349 l'activité agricole et de l'économie locales, tout en limitant l'impact sur l'environnement lié aux  
1350 transports et emballage des produits. Faire son marché est la manière la plus connue d'acheter des  
1351 produits locaux. Mais il existe d'autres moyens de mettre en relation la population avec les producteurs  
1352 locaux. La Commune ou une association peut élaborer un guide, page internet, qui recense les  
1353 producteurs proposant de la vente directe, les points de vente de produits du terroir, les structures qui  
1354 proposent l'achat de paniers (en livraison ou retrait en point de dépôt) et les marchés locaux.  
1355

1356 • Avantages :

1357      Sensibilisation de la population aux enjeux liés à une alimentation saine et une production  
1358      respectueuse de l'environnement ;  
1359      Promotion des circuits courts ;  
1360      Découverte de spécialités locales, avec des produits frais et de saison.  
1361      Une première mise en lumière a été réalisée avec la menuiserie Oberson permettant de promouvoir  
1362      une de nos entreprises villageoises.  
1363

1364      **3. Arbres fruitiers et potagers en milieu urbain**

- 1365      • Planter des arbres fruitiers dans les parcs et espaces verts communaux est une manière simple de  
1366      favoriser la biodiversité et une production locale. Transformer des bacs de fleurs en petits potagers  
1367      est à la fois beau et fonctionnel. La sensibilisation à la nature, notamment pour les plus jeunes, est un  
1368      élément déterminant pour la transition écologique. Avec cette action, la Commune améliore la qualité  
1369      de vie et favorise les activités de détente et de loisirs, chacun pourra se servir librement des fruits et  
1370      des légumes.
- 1371      • Avantages :  
1372      Favoriser la biodiversité, la production et la consommation locale ;  
1373      Rendre les parcs et jardins plus attractifs ;  
1374      Encourager les activités en plein air.
- 1375      • Plusieurs endroits ont été identifiés pour planter diverses espèces d'arbres. Cette réalisation se fait  
1376      en collaboration avec les services de la Commune. »

1377  
1378 Monsieur le Président remercie Monsieur Bertrand Huguenot pour son bilan et le travail fourni par les  
1379 membres de la commission. Il donne ensuite la parole à Madame Cindy Murith, rapporteuse de la  
1380 commission senior+.

1381  
1382 Au nom de la commission senior+, Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

1383  
1384 « La commission senior+ s'est réunie à quatre reprises en 2023.

1385  
1386 Depuis sa constitution, la commission senior+ de la Commune a inscrit ses compétences dans le plan de  
1387 mesures 2021 - 2025 qui intègre le concept communal en faveur des seniors de Riaz.

1388  
1389 La commission a comme objectifs :

- 1390      1) mieux connaître les seniors de la Commune et mieux communiquer avec eux,
- 1391      2) proposer et mettre en place des mesures et activités adaptées aux attentes des seniors, lesquelles  
1392      mesures et activités doivent devenir pérennes,
- 1393      3) promouvoir la participation des seniors dans la vie de la Commune.

1394  
1395 Sujets abordés en 2023 :

- 1396      • analyse et publication des réponses au questionnaire senior+,
- 1397      • liste des responsabilités dévolues à la commission senior+,
- 1398      • suivi et bilan des activités 2023,
- 1399      • bilan intermédiaire du plan de mesures 2021-2025,
- 1400      • programme des activités 2024,
- 1401      • préparation du budget 2024,
- 1402      • appel à des projets intergénérationnels - demande de subvention au Service de la prévoyance sociale,
- 1403      • plan de recherche de bénévoles pour dynamiser les activités existantes et proposer d'autres activités  
1404      / services.

1406 Activités 2023 :

- 1407 • cours hebdomadaires de yoga pour les seniors. Participation de 15 à 20 personnes,
- 1408 • soirées « Fondue » de janvier à avril. Participation d'environ 30 personnes par soirée,
- 1409 • marche - activité lancée en mai. Très peu de participants,
- 1410 • pétanque - activité lancée fin mai. Participation d'une moyenne de 6 personnes,
- 1411 • sortie socio-culturelle. Visite du musée du Fort de Chillon le 24 mai, participation de 40 personnes,
- 1412 • visite des nonagénaires,
- 1413 • visite des Riazois résidant dans les EMS, activité planifiée en 2023 et réalisée en janvier 2024.

1414

1415 Programme 2024 :

- 1416 • cours hebdomadaires de yoga pour les seniors,
- 1417 • soirées « Fondue » de janvier à avril. Ces rencontres seront précédées de jeux/matches aux cartes,
- 1418 • marche à partir de mai 2024, une à deux fois par mois, selon l'engouement et la participation,
- 1419 • pétanque de mai à juillet, au moins une fois par mois,
- 1420 • sortie culturo-récréative : visite du musée Chaplin le mercredi 5 juin 2024. Cette visite sera suivie d'un
- 1421 apéritif à la salle des Combles de la Bourgeoisie,
- 1422 • recherche de bénévoles seniors, séances d'information, analyse des besoins, mise en place des
- 1423 premières activités,
- 1424 • participation à des séances inter-commissions,
- 1425 • participation à la visite des nonagénaires,
- 1426 • participation à la visite des Riazois résidant dans les EMS des environs. »

1427

1428 Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Cindy Murith pour sa synthèse et le travail

1429 effectué par la commission senior+, avant d'ouvrir la discussion générale sur le bilan des commissions.

1430

1431 La parole n'est pas demandée.

1432

1433 Monsieur le Président passe donc au dernier point de l'ordre du jour : les divers.

1434

1435

1436 **11 DIVERS**

---

1437 En préambule, Monsieur le Président répète les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil

1438 général.

1439

- 1440 • Mardi 8 octobre 2024, à 20.00 heures Séance de réserve
- 1441 • Mardi 10 décembre 2024, à 20.00 heures Séance du budget 2025

1442

1443 Initialement prévue le 2 juillet 2024, la séance de réserve est annulée.

1444

1445 Pour le bon fonctionnement du Conseil général, du Bureau et des diverses commissions, il se permet de

1446 rappeler certains points :

1447

- 1448 • en cas de démission du Conseil général (il y en eu quelques-unes ces derniers mois), cette dernière
- 1449 doit être adressée au président du Conseil général (avec éventuellement un copie à la secrétaire,
- 1450 Madame Diana Sauteur),

1451

- 1452 • après diverses démissions dans les commissions, de nouveaux membres potentiels ont déjà participé  
1453 à des séances de commission, sans être nommés officiellement par le Conseil général. L'article 50 du  
1454 Règlement du Conseil général précise que, lorsqu'une vacance au sein d'une commission se produit,  
1455 le Conseil général nomme un remplaçant lors de la prochaine séance. Il peut, en revanche et comme  
1456 ça a été le cas dans certaines commissions, très bien se produire qu'un futur membre participe à la  
1457 séance de la commission en tant qu'invité. Nous vous saurions dès lors gré, dans ces cas-là,  
1458 d'informer le Président ou, à défaut, le Bureau du Conseil général.
- 1459
- 1460 • Enfin, il est toujours agréable, pour le Président en exercice, d'être informé sur l'activité de vos  
1461 commissions. Merci, dès lors, de bien vouloir communiquer les dates de vos séances, les ordres du  
1462 jour ainsi que les PV.

1463

1464 Pour la suite des divers, le Président invite l'assemblée à respecter l'ordre des interventions, soit les  
1465 propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

1466

1467

1468 **PROPOSITION**

1469 Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.

1470

1471 Personne n'intervient.

1472

1473

1474 **POSTULAT**

1475 Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer  
1476 un postulat.

1477

1478 Tel n'est pas le cas.

1479

1480

1481 **RÉSOLUTION**

1482 Monsieur le Président annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets  
1483 de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à  
1484 tous les membres.

1485

1486 Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

1487

1488

1489 **QUESTIONS**

1490 Monsieur le Président ouvre la discussion sur les questions.

1491

1492 Monsieur Frédéric Blanc, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, demande la position de l'Exécutif sur

1493 le projet de commune unique en Gruyère :

1494

1495 « *J'aimerais avoir l'avis du Conseil communal concernant la votation à venir au sujet du projet de la commune  
1496 unique en Gruyère. Nous avons bien entendu les arguments de notre Préfet sur les avantages pour la région  
1497 dans les journaux et lors de la séance organisée au CO. Mais, j'aimerais entendre votre avis sur les  
1498 avantages et désavantages pour notre Commune. Qu'avons à gagner et à perdre ? Je pense, par exemple,  
1499 à notre indépendance concernant les investissements locaux, notre vie en tant que village. »* »

1500 Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric Blanc pour son intervention.

1501

1502 Madame la Syndique s'exprime ainsi :

1503

1504 « Le Conseil communal n'a pas discuté sur la fusion. Il s'est uniquement positionné sur la question posée :  
1505 Souhaitons-nous poursuivre l'étude sur une gouvernance commune de la région ? Sur cet aspect, la majorité  
1506 du Conseil communal s'est positionnée en faveur de la poursuite des réflexions. On se rend compte que, en  
1507 termes de gouvernance régionale, on a atteint certaines limites. On a une multitude d'associations régionales  
1508 dans divers domaines. Est-ce que la fusion est une option ? La seule ? On ne sait pas.  
1509

1510 La poursuite de l'étude permettra peut-être de disséquer les principaux avantages et inconvénients. Les  
1511 principaux avantages permettraient principalement de revoir la gouvernance et de pouvoir être acteurs  
1512 décideurs dans certains domaines où l'on n'a qu'une seule voix en tant que délégué. Finalement, la voix de  
1513 la Commune pèse peu. On pourrait ainsi retrouver une certaine autonomie dans la gestion des aspects  
1514 communaux qui ont été délégués à ces associations. Il y a d'autres avantages. On parle également d'une  
1515 commune forte de 60'000 habitants qui aurait du poids au niveau cantonal, d'une amélioration des prestations  
1516 et de la capacité d'investissement. Dans les inconvénients, une fusion pourrait péjorer certaines régions.  
1517 Décentrées, elles ne seraient pas très bien représentées. Les investissements se feraient moins dans ces  
1518 régions, étant donné que le bassin principal de la population reste Bulle et ses alentours.  
1519

1520 Pour conclure, je répète que le Conseil communal ne s'est pas positionné sur la fusion. C'est à vous, la  
1521 population, de vous positionner. »

1522 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses précisions.  
1523

1524 Monsieur Frédéric Blanc est satisfait de la réponse.  
1525

1526 Madame Stéphanie Klaus, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e, questionne à son tour :  
1527

1528 « Au début mai, un projet du Plan d'agglomération de Mobul (PA) m'a été signalé à deux reprises : la  
1529 passerelle piétonne qui devrait enjamber la H189 vers le vieux Champy. C'est un projet du PA1 qui a été  
1530 commenté dans le PA3 car sa réalisation s'est complexifiée à cause de la paroi antibruit. J'aimerais savoir  
1531 si ce projet de passerelle a été oublié, suspendu ou s'il est toujours d'actualité. »  
1532

1533 Monsieur Wolfram Schuwey donne la précision suivante :  
1534

1535 « Cette passerelle figure dans le PA3, effectivement. Elle a été recalée ensuite dans le PA4. Maintenant, elle  
1536 figure en deuxième priorité dans le PA5. J'anticipe directement avec la question de Monsieur Pierre Mauron,  
1537 qui aime bien avoir des chiffres précis : on parle de 2032, voire 2035. »  
1538

1539 Madame Stéphanie Klaus, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, signale que la réponse lui convient.  
1540 Elle enchaîne avec une seconde question :  
1541

1542 « Des panneaux « Interdiction générale de circuler » sont placés à deux accès de la rive droite du sentier de  
1543 la Boquette, à la Rue de Champy et derrière l'ancien Hôtel de ville. Ce sentier a pourtant été mentionné lors  
1544 de précédentes assemblées comme une voie de mobilité cycliste. Ce panneau est-il une erreur de  
1545 signalisation ? Des plaques « Cycles autorisés » vont-elles être ajoutées ?  
1546

1547 Monsieur Jean-Daniel Bosson tient ces propos :  
1548

1549 « Un citoyen de Riaz très aguerri au niveau de la circulation et de la signalisation vous a devancée. Il a relevé  
1550 plusieurs panneaux non conformes, soit vieux ou illisibles. Après avoir fait une vision avec lui, j'ai fait un  
1551 inventaire de ces problèmes qui ont été transmis au service technique. Vous me parlez de circuler avec la  
1552 plaque complémentaire 'Bordiers autorisés' et 'Interdiction aux chevaux' ?  
1553

1554 Madame Stéphanie Klaus, du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, répond par la négative :  
1555

1556 « Non, il n'y a vraiment qu'un panneau 'Interdiction de circuler', il me semble. »

1557

1558 Monsieur Jean-Daniel Bosson poursuit :

1559

1560 « Non. Si on veut autoriser les vélos, ce panneau 'Bordiers autorisés' est faux. Il faudrait indiquer l'interdiction  
1561 aux voitures, aux motos, aux vélomoteurs. Les vélos électriques n'auraient également plus le droit de passer,  
1562 à moins d'enlever l'assistance. Avec la plaque complémentaire 'Bordiers autorisés', les propriétaires de la  
1563 petite cabane avant la montée vers la Rue St-Michel, bénéficient de l'accès. Voilà pourquoi ce panneau  
1564 'Bordiers autorisés' avait été placé. Ce panneau en soi est faux parce que les vélos n'auraient plus le droit  
1565 de passer. Tous ces problèmes qu'on a relevés seront pris en compte dans la mise en œuvre du règlement  
1566 de stationnement. Vu que plusieurs éléments ne sont plus adaptés, on risquerait de dénoncer des gens sur  
1567 des panneaux qui ne sont plus conformes. Cela sera fait durant cette année. »

1568

1569 Madame Stéphanie Klaus remercie Monsieur Bosson pour ses explications, qui lui conviennent.

1570

1571 Monsieur le Président en fait de même.

1572

1573

#### 1574 **REMARQUES - COMMENTAIRES**

1575 Monsieur le Président questionne le Légitif s'il souhaite émettre une remarque ou un commentaire.  
1576 La parole n'étant pas demandée, il clôut ce point.

1577

1578 Avant de passer à la conclusion de cette séance, Monsieur le Président demande encore quelques instants  
1579 d'attention. Il prie les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance de transmettre leurs écrits,  
1580 soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur, au plus tard jusqu'à  
1581 demain à midi.

1582

1583 Président sortant, Monsieur Yves Pasquier adresse ensuite ses remerciements au terme de son année à la  
1584 tête du Légitif :

1585

1586 « Après une nouvelle année de présidence du Conseil général, il est temps pour moi de tirer ma révérence.  
1587 Cette présidence fut, à titre personnel, une année très active et enrichissante. Force est de constater que  
1588 cette année politique a été bien remplie avec huit règlements adoptés ou modifiés et l'acceptation de  
1589 plusieurs investissements qui vont changer notre perception de Riaz. Je pense, entre autres, au projet de  
1590 réfection de la Route de la Sionge et à ValTraLoc.

1591

1592 Rassurez-vous, la fonction de président est bien encadrée par des lois, règlements et directives. Elle laisse  
1593 assez peu de place à l'improvisation, sauf pour tout ce qui n'est pas réglé. Pour que nos séances se déroulent  
1594 bien, un gros travail est effectué en coulisse par le Bureau et principalement par notre secrétaire, Madame  
1595 Diana Sauteur, et son collègue, Monsieur Gilles Liard. Merci pour votre aide efficace et compétente.

1596

1597 J'ai éprouvé une grande satisfaction à assumer cette fonction et j'espère avoir été à la hauteur de la confiance  
1598 placée en moi. Car, lorsque l'on est à cette place, on ne sait pas forcément ce qui va nous tomber dessus.

1599

1600 Cette présidence m'a permis d'apprécier la bonne entente entre le Conseil communal, le Conseil général et  
1601 les commissions. Pour maintenir cette collaboration fructueuse et harmonieuse à l'avenir, une attention  
1602 particulière devra être apportée à la communication et au respect des rôles de chacun.

1603

1604 Les comptes de la Commune sont bons depuis plusieurs années. Nous pouvons nous réjouir de cette  
1605 situation et espérer que cela continue ainsi. De nombreux défis se profilent pour les finances communales,  
1606 en particulier avec les constructions de nouveaux EMS, d'un centre sportif et d'un nouveau CO qui auront  
1607 des répercussions sur nos finances communales. Je félicite une nouvelle fois le Conseil communal pour ces  
1608 bons résultats et je l'encourage à relever les défis à venir.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

1608 J'adresse mes remerciements aux personnes avec qui j'ai collaboré durant cette présidence, soit notre  
1609 Syndique, Madame Catherine Beaud, pour son intense travail et les autres membres du Conseil communal.  
1610 Puis à tous les membres de l'administration communale. Et enfin, à vous toutes et tous, les membres du  
1611 Conseil général qui m'avez fait confiance.

1612  
1613 Une année, c'est long. Mais, pour une présidence, c'est court. A peine êtes-vous dans le bain qu'il est temps  
1614 de passer le témoin au suivant.

1615  
1616 Cher Marc-Antoine, nouveau président élu, je te souhaite bien du plaisir et plein succès dans  
1617 l'accomplissement de ta tâche de premier citoyen de Riaz. Je ne doute pas que tu accompliras ta mission  
1618 avec sérieux, compétence et plein de succès pour cette prochaine année de présidence.

1619  
1620 Pour conclure, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée, une excellente  
1621 fête des musiques ainsi qu'un bel été. »

1622  
1623 Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique adresse ses remerciements à Monsieur le Président  
1624 Yves Pasquier, en tenant ces propos :

1625  
1626 « Monsieur Pasquier, vous êtes parvenu, ce soir, au terme de votre mandat présidentiel. Je vous suis très  
1627 reconnaissante d'avoir mené à bien les affaires de notre appareil législatif. Je profite également de remercier  
1628 le Conseil général et ses commissions qui se sont pleinement investis dans les projets communaux et  
1629 régionaux menés à bien ces derniers temps et dans ceux en cours. Je terminerai mon intervention en vous  
1630 réitérant, Monsieur le Président, toute notre gratitude pour votre engagement en faveur de l'ensemble de  
1631 notre communauté. »

1632  
1633 [Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

1634  
1635 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour ses paroles. Puis, comme évoqué en ouverture  
1636 de séance, l'assemblée accueille Monsieur Antonin Savary, skieur de fond d'Avry-devant-Pont, membre du  
1637 Ski-Club Riaz. Il rappelle que Monsieur Romain Monney (ski alpin) s'est, pour sa part, excusé, retenu à  
1638 Brigue par ses obligations scolaires. Pour cette séquence sportive, il transmet le flambeau à Madame Anne  
1639 Favre-Morand.

1640  
1641 Madame Anne Favre-Morand présente les jeunes sportifs Antonin Savary et Romain Monney.

1642  
1643 [Applaudissements et Madame la Syndique remet une enveloppe à Monsieur Antonin Savary  
1644 et une à Madame Isabelle Monney-Savary, mère de Romain Monney.]

1645  
1646 Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand pour sa double présentation. Il souhaite encore  
1647 bon vent, ou plutôt bonne glisse, aux jeunes talentueux et ambitieux sportifs. Pour enchaîner dans cette  
1648 rubrique sportive, il passe la parole à Monsieur Grégoire Quartenuod, membre de l'Association du Trophée  
1649 de la Sionge, organisatrice de la manifestation pédestre du même nom.

1650  
1651 Monsieur Grégoire Quartenuod dévoile le flyer de la 2<sup>e</sup> édition du Trophée de la Sionge, qui se déroulera à  
1652 Riaz, le samedi 22 juin 2024. Il lance un appel au bénévolat.

1653  
1654 Monsieur le Président remercie Monsieur Grégoire Quartenuod et lui souhaite plein de succès pour cette  
1655 épreuve pédestre.

1656  
1657 Madame la Syndique intervient à une ultime reprise pour adresser les plus vifs et sincères remerciements,  
1658 de la part de l'Exécutif, à Madame Marilda da Silva Martins et à Monsieur Romain Glasson, Conseillers  
1659 généraux démissionnaires à la fin décembre 2023 :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

1660 « Tous deux, pour des raisons diverses, ont présenté leur démission du Conseil général au 31 décembre  
1661 2023. A travers ces quelques paroles, le Conseil communal tient à leur adresser toute sa gratitude pour  
1662 l'important travail qu'ils ont accompli pour notre Légitif et les commissions communales. »  
1663

1664 Monsieur le Président remercie Madame la Syndique. A 22 h 08, il clôture la séance du Conseil général du  
1665 14 mai 2024 et invite l'assemblée à la collation servie à la sortie. Il remercie ses collègues pour leur attention  
1666 et leur souhaite une très belle fin de soirée.  
1667  
1668

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

1669  
1670  
1671

La Secrétaire

Le Président

Diana Sauteur

Yves Pasquier

Le Secrétaire du procès-verbal

1672

Gilles Liard

PROVISOIRE